

« Concevoir un plan communal de sauvegarde »

Contenu et méthodologie du Plan Communal de Sauvegarde

Freddy VINET professeur à l'université Montpellier 3

Freddy.vinet@univ-montp3.fr



Contexte:

- ✓ Constat de l'impuissance de l'Etat à gérer toutes les crises
L'Etat assure la gestion des catastrophes majeures
mais les autorités locales doivent gérer les crises locales et fréquentes

- ✓ Changement du rôle des maires.
D'une autorité, les maires sont devenus des gestionnaires et
doivent répondre à la demande sécuritaire de la population

- ✓ Objectif politique : impliquer communes et populations dans la gestion des crises
Mettre en place une organisation de gestion de crise qui permette
 - d'alerter les populations
 - De gérer la crise
 - D'aider à la récupération en phase de post crise.

Qu'est-ce qu'un Plan communal de sauvegarde (PCS) ?

- ✓ Un **Document** de prévention, un **dispositif**, une **démarche** :
 - Obligation pour les communes dotées d'un PPR ou PPI approuvé de le réaliser dans un délai de 2 ans
 - La liste des risques n'est pas fermée : inondation, séismes, feux de forêts, TMD, accident technologique, pandémie...

- ✓ contexte réglementaire

Loi de 1987 : prévoit et réglemente l'information des populations

Loi de 1995 sur les Plans de prévention des risques

Loi de 2003 dite loi Bachelot qui accentue le rôle des communes dans la prévention des risques et surtout l'information des populations (mémoire des risques, repères de crue, réunion d'information...)

Loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile

+ décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde

- ✓ Pourquoi faire un PCS ?
 - une obligation légale dans certains cas (pour 12 000 communes en France)
 - une opportunité
 - mieux connaître les risques sur la commune
 - impliquer les services, les élus et la population dans une démarche collective
 - remailler le territoire

Les obligations légales :

- ✓ Les obligations générales du maire en terme de sécurité
- ✓ Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 : Art. 13 :
« *Le Plan Communal de Sauvegarde est un plan de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population* »
- ✓ Le Décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 (voir document annexe)
 - fixe les obligations des communes
 - fixe le contenu précis du P.C.S.
 - fixe certains détails de l'élaboration des PCS (modalités de mise à jour...)
 - obligation d'approuver un PCS dans un délai de 2ans
à compter de l'approbation d'un PPR ou un PPI
 - projet du gouvernement de rendre obligatoire le PCS
dès la prescription du PPR

Actuellement (2010), 6500 communes françaises sont dotées
d'un PCS approuvé ou en cours d'élaboration
(50 % des communes en oblig. lég.)
Vs 19000 communes à risque

Les réticences à l'élaboration d'un PCS :

- absence de culture et de connaissance du risque ;
- sentiment que la confrontation de la commune à une crise majeure est très peu probable ;
- inutilité du PCS ;
- objectifs de la démarche incompris ;
- caractère anxiogène de la démarche vis à vis des populations ;
- contrainte supplémentaire s'ajoutant notamment aux PPRN ;
- mise en place trop complexe à réaliser, voire technocratique, en particulier pour les communes rurales ;
- charge de travail, manque de moyens ;
- PCS considéré comme une décharge de responsabilité de l'Etat vers les communes dans la gestion de crise...

*Source : P.C.S. Bilan 2010 et bonnes pratiques à l'usage des préfetures de département
Ministère de l'Intérieur*

La démarche PCS

- ✓ Travail d'équipe fait en régie ou par un prestataire extérieur mais toujours en collaboration étroite avec :
 - Les élus, les services de la commune
 - Les pompiers
 - La gendarmerie
 - La population...
- ✓ Opportunité pour définir les objectifs de protection et favoriser la conscience du risque dans la population.

→ confiance de la population

Parfois, il existe des plans informels et une pratique antérieure de la gestion de crise
Parfois, il faut partir de peu de choses et bâtir entièrement la démarche et le document

Même si document communal

→ relations avec extérieur (commune, intercommunalité, Etat)

- ✓ Nécessité d'une ou plusieurs personnes leaders

Régie ou prestataire ?

✓ en régie

Implique :

- des personnes sensibles aux aspects risques et aux outils techniques (cartographie, droit) capables d'animer le projet
- une connaissance antérieure des risques sur la commune
- Des risques faibles ou moyens sans installation sensible par ex.

Avantage : maîtrise du processus, bonne appropriation, faible coût

✓ par un prestataire

Implique :

- coût (de 4000 à 25000 euros)
- suivi et appropriation minimale

Avantage : compétence technique, suivi technique et relations
avec acteurs extra communaux

Possibilité de PCIS : plans intercommunaux de sauvegarde (décret 2005)

Possibilité de passer des marchés groupés par les intercommunalités.

Les aides possibles

- ✓ Aide technique par un prestataire
- ✓ Assistance MO par une collectivité territoriale : intercommunalité syndicat de bassin
- ✓ Aide par les guides ou outils existants : exemple d'OSIRIS
- ✓ Aide financière par l'Etat (dans le cadre des PAPI et du FNPRM (fonds Barnier))
- ✓ Aide financière par les collectivités territoriales (Cons. Gén. Parfois)
- ✓ Correspondant technique PCS dans les préfectures

Comment commencer ?

- ✓ collecter de l'information sur les risques, la réglementation,
- ✓ récupérer des exemples de PCS, consulter les communes voisines...
- ✓ constituer une équipe et identifier le ou les leaders
- ✓ susciter l'adhésion publique et politique : décision en CM, financement
- ✓ régie ou prestataire ?
 - dérouler la procédure ...

Objectifs opérationnels du PCS

Le PCS doit prévoir :

- ✓ **les moyens d'évaluation** des risques en période de crise
- ✓ **l'alerte et l'information** de la population avec les moyens locaux
- ✓ la mise en œuvre **des moyens de protection de la population**, voire l'évacuation des zones à risques en prévoyant l'accueil, l'assistance, l'hébergement des populations déplacées
- ✓ **les moyens matériels et l'organisation opérationnelle de la commune** pendant l'événement (continuité des services)
- ✓ **les mesures permettant un « retour à la normale »** en fin de crise

*Objectif : un PCS « raisonnable » adapté aux risques de la commune, à ses moyens.
Éviter les PCS trop lourds qui cherchent à tout prévoir mais ne sont pas opérationnels*

La démarche PCS : résumé

1. Diagnostiquer les risques présents sur la commune

2. Faire l'inventaire des enjeux et de leur vulnérabilité

= identification des objectifs de protection et des enjeux vulnérables

- Recensement des personnes vulnérables (canicule)
- ERP... etc

→ prioriser les enjeux

3. Prévoir l'information des populations et l'alerte

= Organisation nécessaire à la diffusion de l'information sur les risques, sur l'alerte et sur les consignes de sécurité :

- Le **DICRIM document d'information communal sur les risques majeurs** fait partie du PCS. Son élaboration est à la charge de la commune.
- Indicateur de risque immédiat ou à terme, seuils critiques
- Détermination des moyens de diffusion de l'alerte ?

4. Recenser des moyens disponibles

- Inventaire des moyens communaux
- Inventaire des moyens privés
- Recours à des moyens extérieurs

5. Dispositif de gestion de crise et plan d'intervention

- Cellule de veille et cellules de gestion de crise
- Équipes d'intervention avec fiches et « cartes actions »
- Relations avec les médias
- Dispositif de remontée d'information depuis le terrain

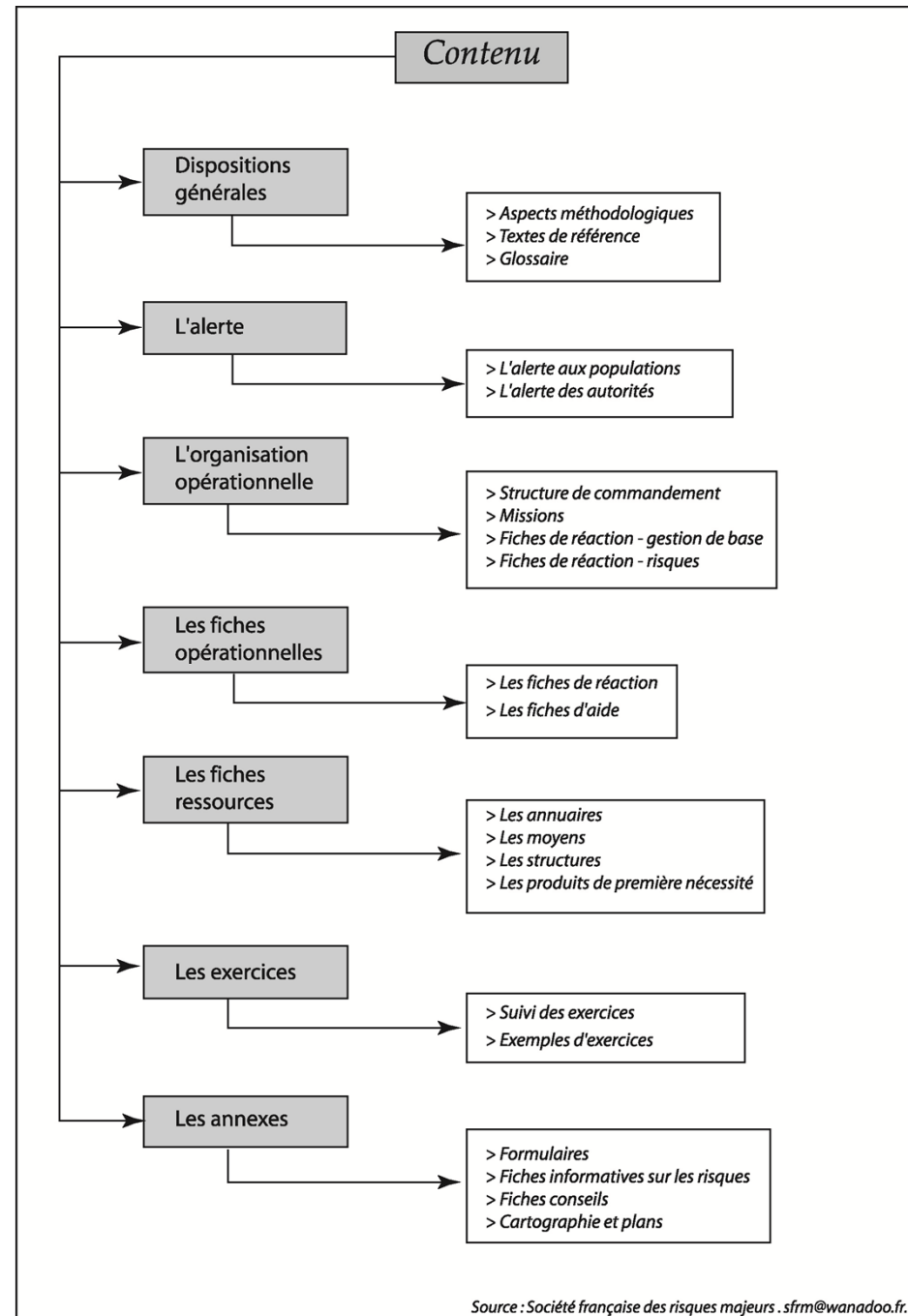
6. Post-crise et retour « à la normale »

- accompagner la population dans la post crise
(eau potable, assistance juridique et psychologique)

7. La vie du PCS hors crise

- retour d'expérience, mise à jour du plan, information, exercices

Un exemple de contenu du document écrit PCS



Contenu détaillé

1- Le diagnostic des risques : identifier et cartographier les risques

- ✓ Reprend des documents existant (bibliographie, PPR...) mais pas seulement
Doit aller au-delà, dans l'analyse des enjeux par exemple.

Réfléchir aux vulnérabilités de la commune (personnes âgées),
aux priorités de protection et aux ressources disponibles

- ✓ Analyse des dangers (produits explosifs... pb TMD concentrer ou diluer le risque ?)
 - différents niveaux d'aléa pour une réponse graduée
 - scénarios de crise
 - cartographie

Carte du danger thermique et de surpression lié à l'usine Antargaz à Boussens
(extrait PPRT, DREAL Midi-Pyrénées)

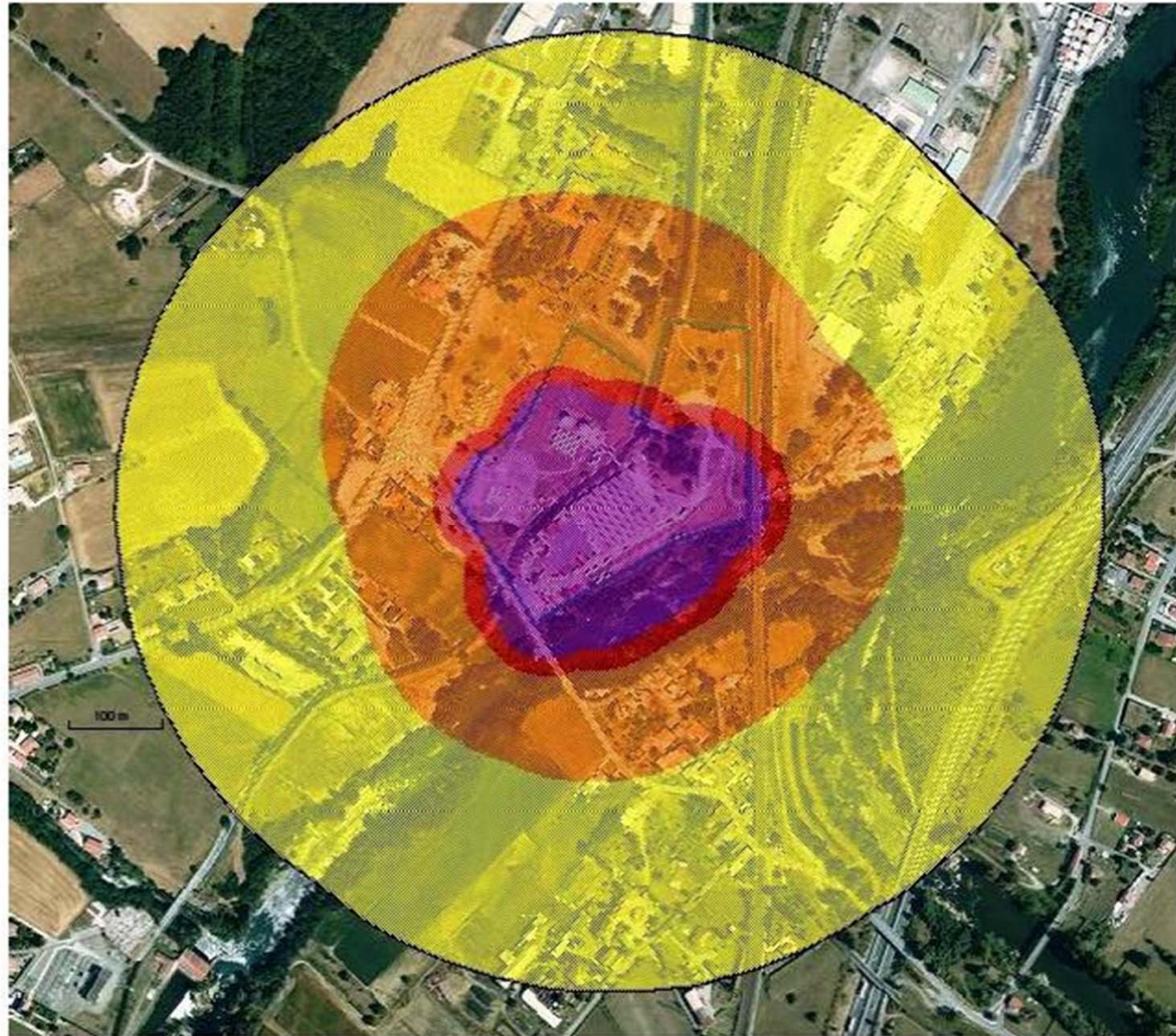
Surpression
> 50mbar

Thermique
> 5kW/m² ou
> 1000 [(kW/m²)^{4/3}].s



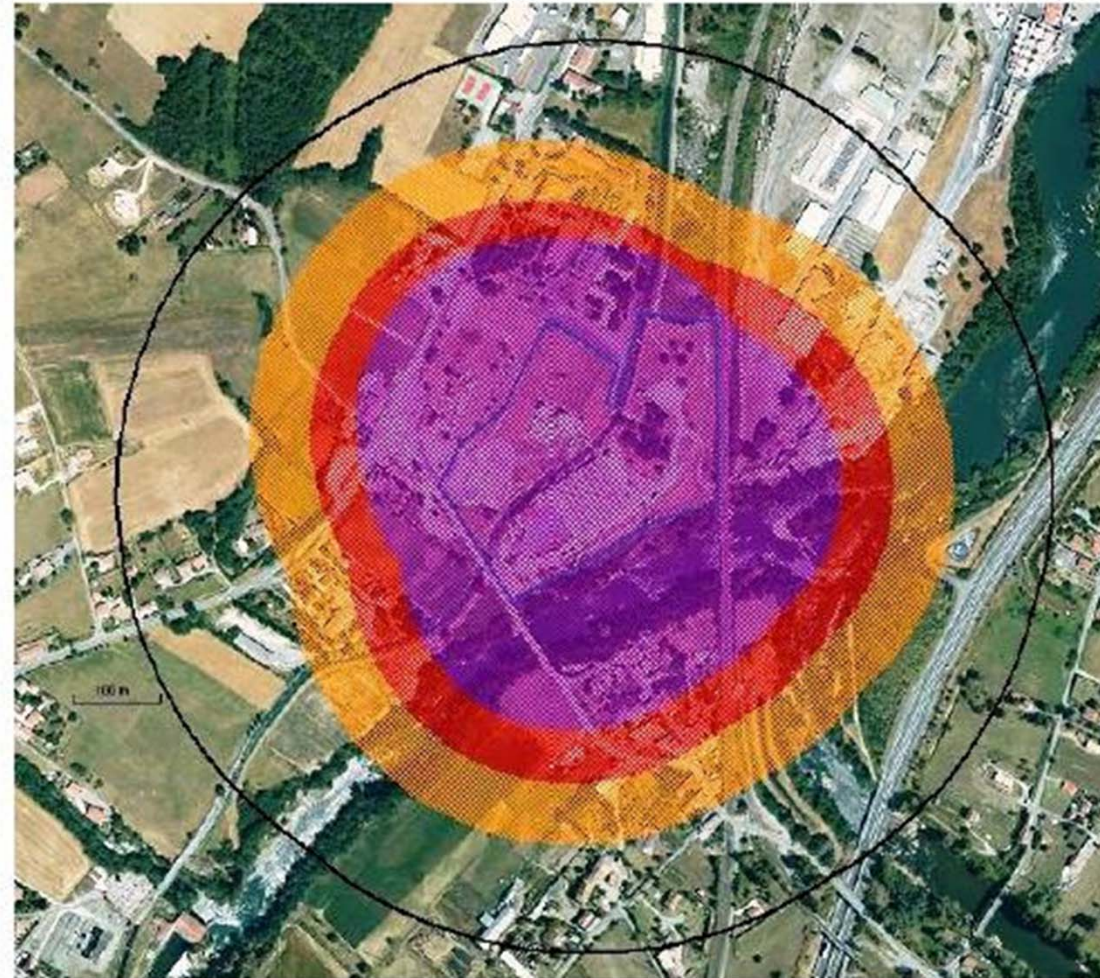
Carte du danger explosif lié à l'usine Antargaz à Boussens
(*extrait PPRT, DREAL Midi-Pyrénées*)

Carte des niveaux
de pression possibles
(*extrait réunion publique
28 juin 2010*)



Carte du danger explosif lié à l'usine Antargaz à Boussens
(*extrait PPRT, DREAL Midi-Pyrénées*)

Carte des
effets thermiques
possibles
(*extrait réunion publique
28 juin 2010*)



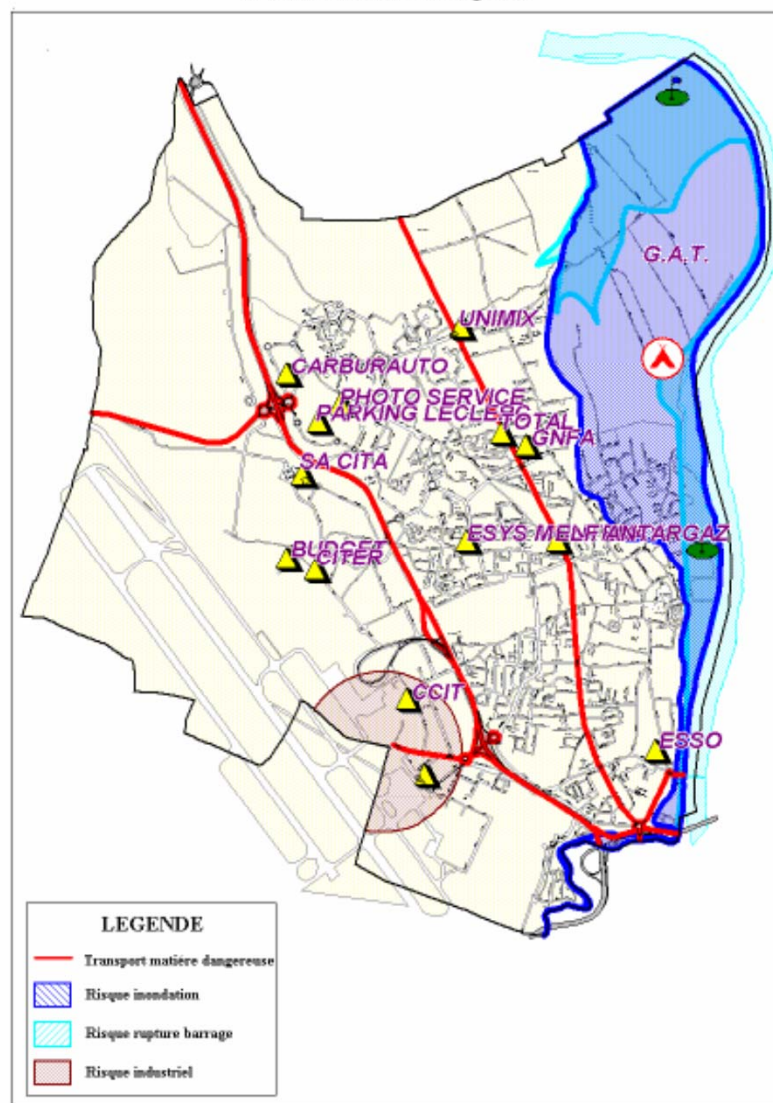
2- Inventaire des enjeux et de leur vulnérabilité

- ✓ Infrastructures ressources (nécessaires à gestion de crise : caserne pompiers, locaux services techniques, hôpital, médecins, zone refuge...)
- ✓ E.R.P., entreprises, écoles...
- ✓ Habitations
- ✓ Enjeux saisonniers :tourisme, populations non recensées
 - (cf populations dans garrigue → incendie de forêt)
 - populations illégales (cabanisation)
 - population de passage (« naufragés de la route » en cas de chute de neige)
- ✓ réseaux

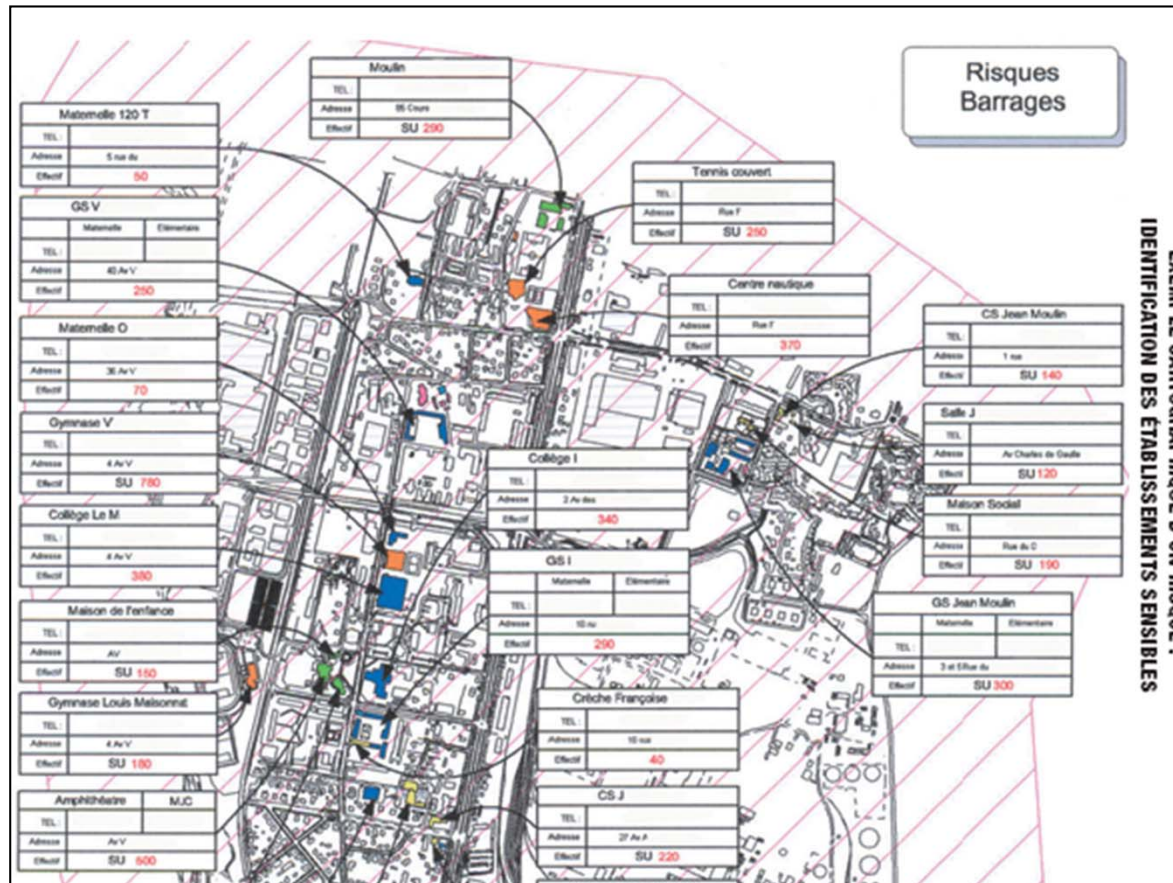
→ Cartographie et hiérarchisation des enjeux

Carte des risques sur la commune de Blagnac

SYNTHESE DES RISQUES



Recensement des enjeux industriels à Pont-de-Claix (Isère) face au risque rupture de barrage naturel (source : guide PCS Irma)



3- L'information des populations et l'alerte

Pas toujours possible

✓ On peut distinguer 3 cas :

- pas de signes annonciateurs , pas de prévision possible (séisme, explosion)
- Phénomène graduel sur la commune (incendie, feux de forêt)
- Phénomènes prévisibles avec signes annonciateurs allochtones
→ prévision poss. pour l'inondation, certains mouvements de terrain, pandémie

Les outils de veille : préfecture, <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/>
assistance d'un prestataire extérieur type Predictservice,

- Comment alerter les populations ?

Hauts-parleurs, serveur téléphonique (Cédralis), relais dans les quartiers, SMS

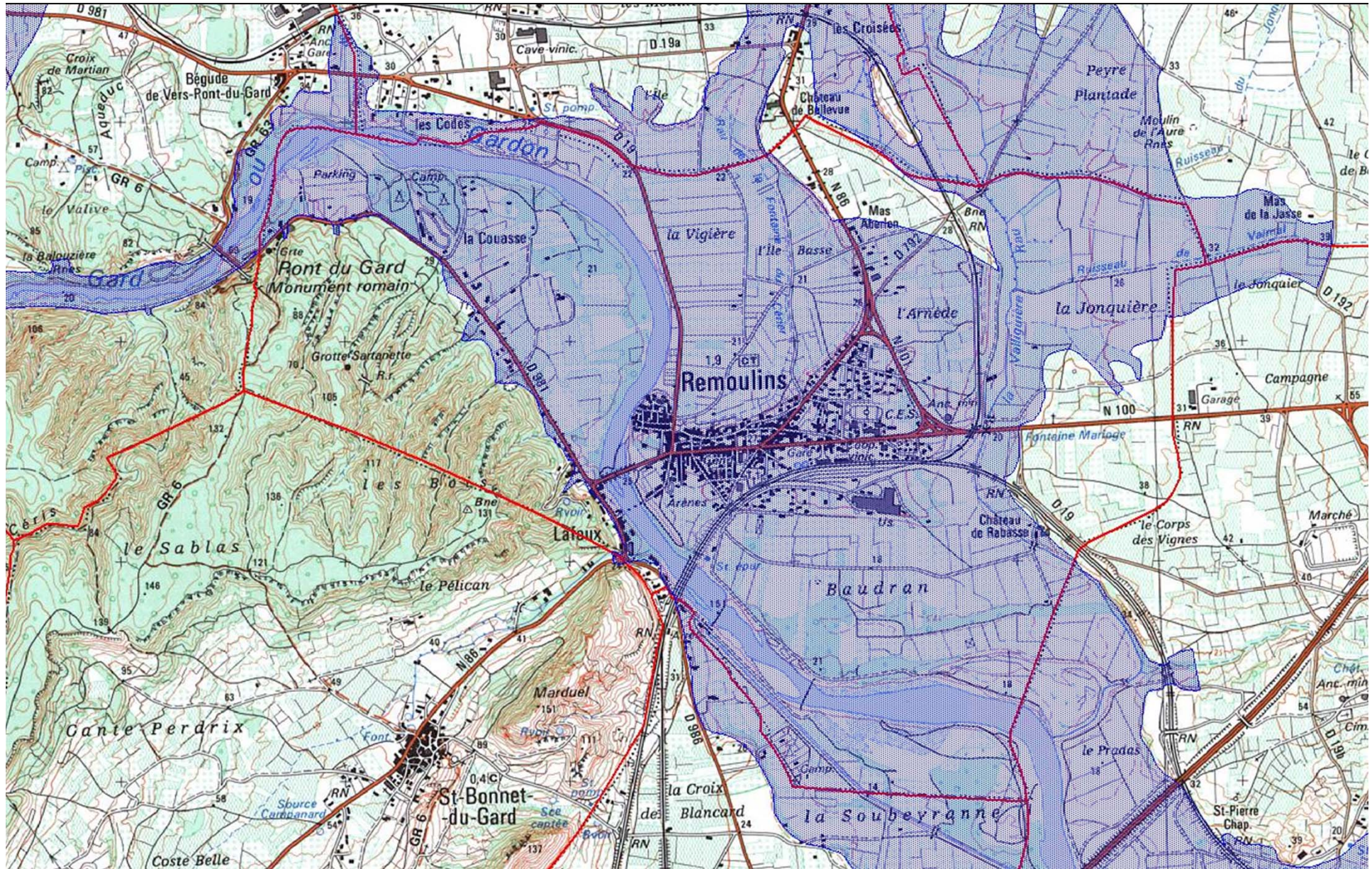
- Les signes annonciateurs et les niveaux de référence

Prendre des **références connues** par la population:

Débordement du cours d'eau dans un endroit

Ou référence à un événement précédent (avalanche, mouvement de terrain)

Carte des zones inondables (AZI) à Remoullins (Gard) DDTM 30/DREAL-LR



Lien avec la prédiction météorologique

METEO-FRANCE : carte de vigilance - Microsoft Internet Explorer

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

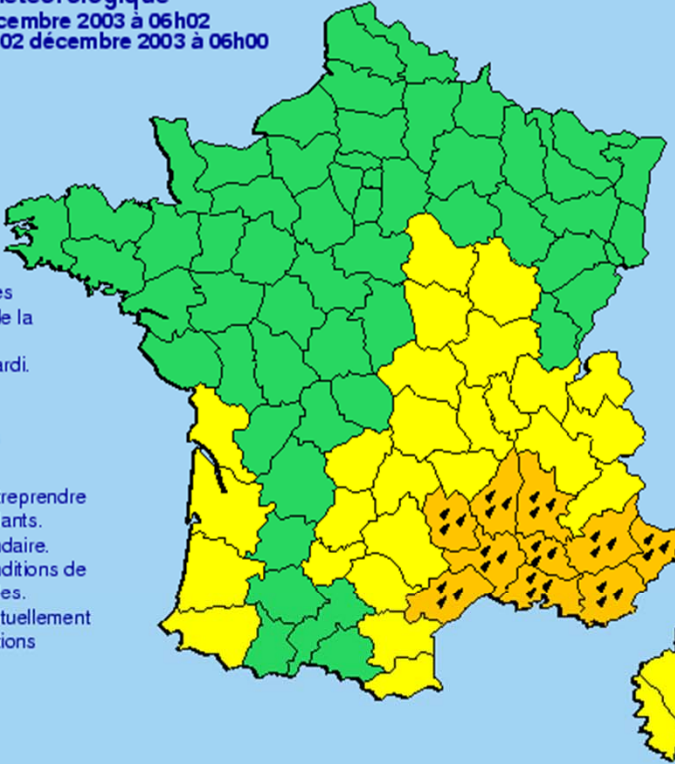
← Précédente → Rechercher Favoris Média

Adresse <http://www.meteo.fr/meteonet/vigilance/> OK Liens »

METEO FRANCE

Carte de vigilance météorologique
Diffusée le lundi 1er décembre 2003 à 06h02
Valable jusqu'au mardi 02 décembre 2003 à 06h00

Cliquez sur un département orange ou rouge pour obtenir le bulletin de suivi



Commentaires Météo-France
De fortes précipitations orageuses vont se produire sur le sud-est de la France. Elles dureront au moins jusqu'en milieu de journée de mardi.

Conseils des pouvoirs publics
Précipitations/orange
- Renseignez vous avant d'entreprendre un déplacement et soyez vigilants.
- Evitez le réseau routier secondaire.
- Soyez prudents face aux conditions de circulation pouvant être difficiles.
- Si vous habitez en zone habituellement inondable, prenez les précautions d'usage.

Vent violent
Fortes précipitations
Orages
Neige-Verglas
Avalanches

Niveau 4 : Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Niveau 3 : Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

Niveau 2 : Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex mistral, orage d'été) sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

Niveau 1 : Pas de vigilance particulière.

Les cartes de vigilance météo paraissent 2 fois par jour à 06h et à 16h.

En cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4), des bulletins de suivi sont disponibles.

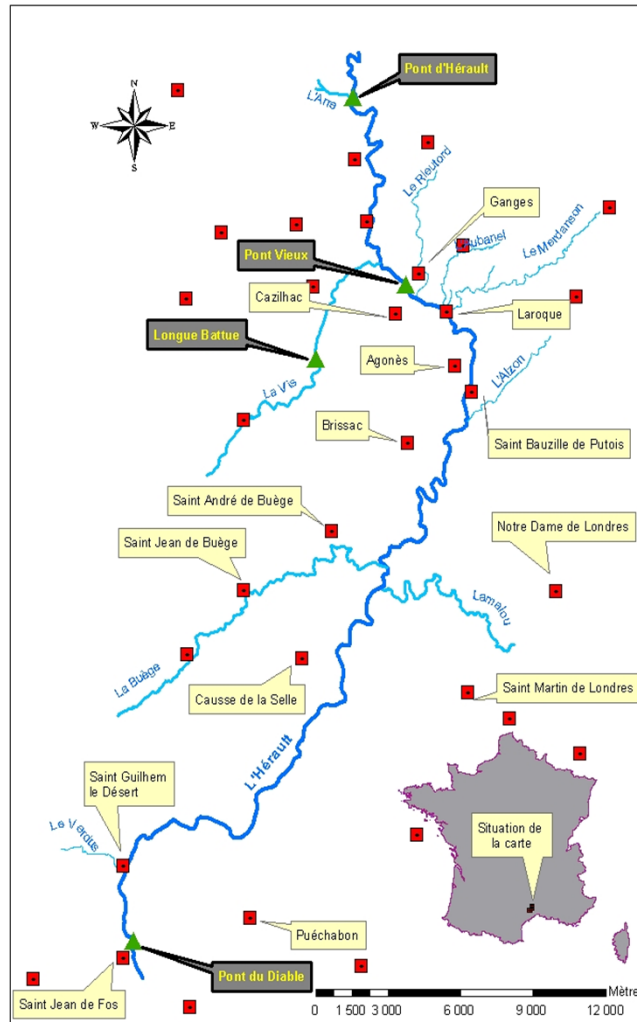
Carte n° 01122003_06_01

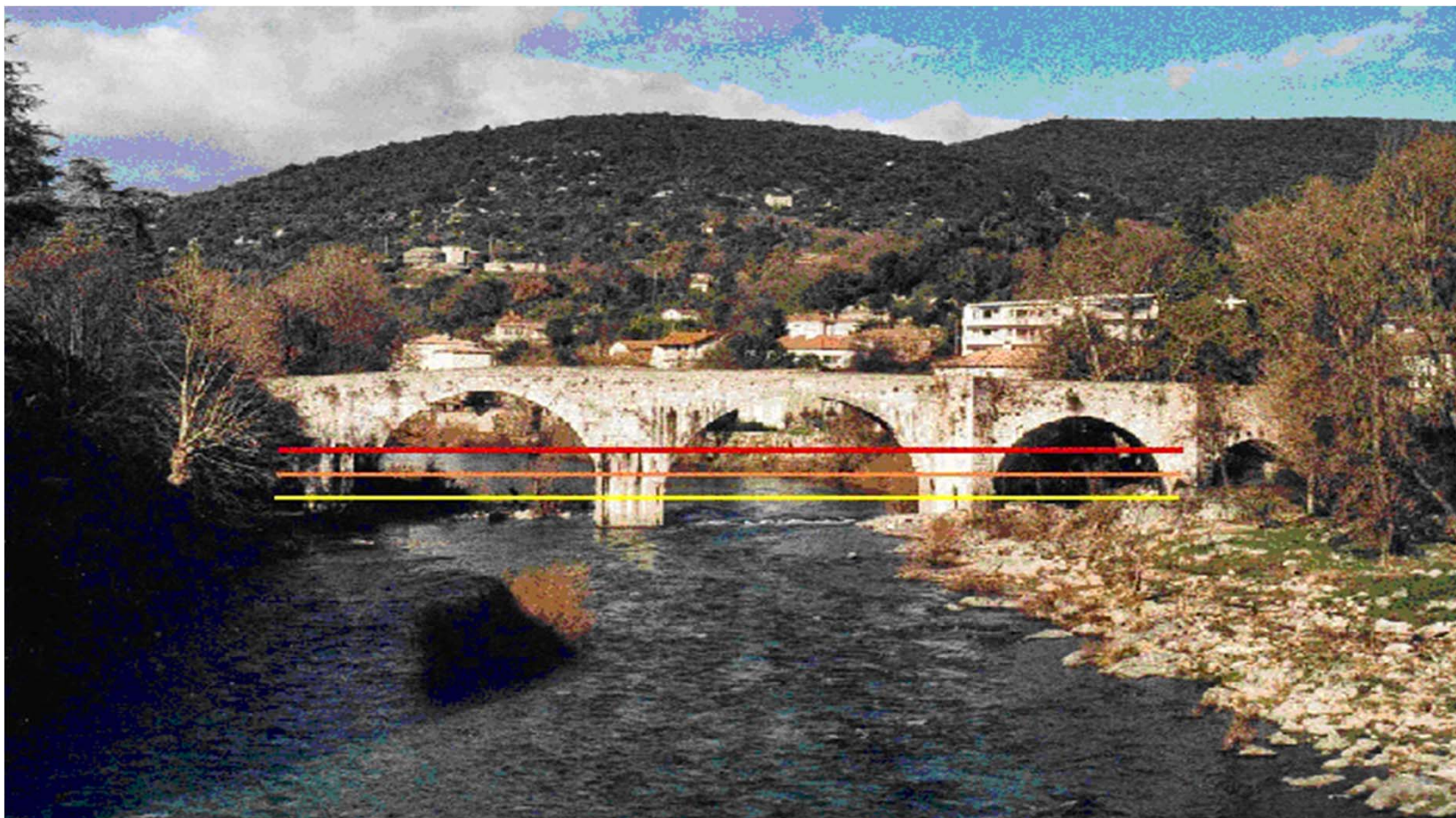
Choisissez...
> Actualiser la page
> Bulletin national de suivi
> Carte noir et blanc

Internet

Exemple d'échelle de risque sur l'Hérault

Secteur amont de l'Hérault





Les crues de l'Hérault à Ganges d'après Claudet et al. 2002

Crues historiques

débits - niveaux - temps de retour

1 à 2 ans	350 m³/s	2,8 m
JAUNE	déc 2000	2,8 m
	sept 2002	3,9 m
	oct 1999	4,2 m
3 à 5 ans	750 m³/s	4,5 m
ORANGE	nov 1997	4,7m
	oct 1995	5,0m ; 5,4m
	sept 1995	5,7 m
10 à 20 ans	1100 m³/s	6,0 m
ROUGE	déc 1997	6,8 m
	nov 1994	7,9 m
	oct 1958	8,0 m

Les crues de l'Hérault à Ganges d'après Claudet et al. 2002

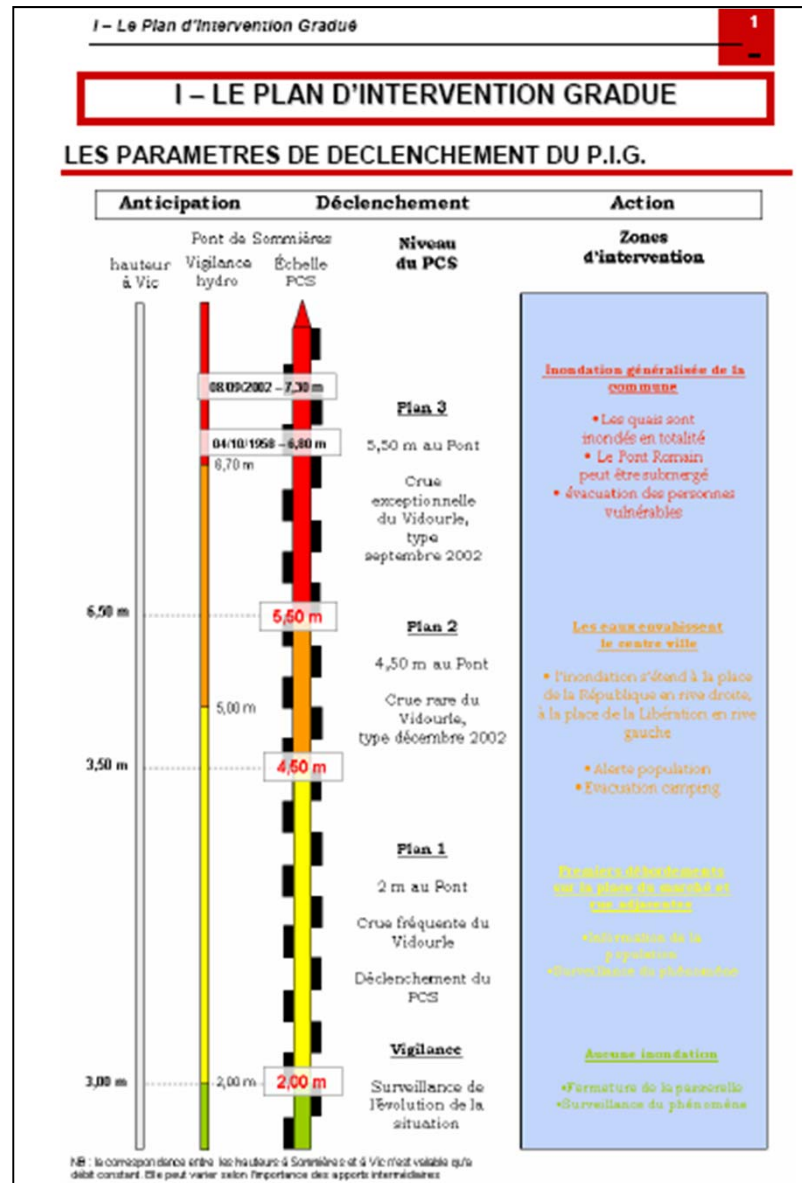
L'intervention graduée en cas d'inondation à Blagnac (31)

SYNOTIQUE DES OPERATIONS					
REMARQUES	Débit à Portet en m ³ /s	PONT NEUF		PIGE DE BLAGNAC Cote en m	ACTIONS PRINCIPALES
		Altitude N.G.F. m	Cote m		
Niveau moyen		131.95	0.00		
	200	132.35	0.40		
État de vigilance		133.35	1.40		Mise en veille de la cellule sécurité
Pré-alerte		133.95	2.00		Information des services
Alerte		134.45	2.50	2.80	Mise en place du « STAFF »
		134.75	2.80	3.40	Installation des Pompes
		134.75	3.00	3.80	Fermeture des Vannes
		134.95	3.40	4.60	Fermeture de la zone des Quinze sols
		135.35	3.60	5.00	Évacuation de la zone des Quinze sols
CRUE 1993	2470	135.59	3.64	5.04	
		135.95	4.00		Fermeture des installations sportives du Ramier et du quartier des Saoulous
CRUE 1977	3000	136.26	4.31		Fermeture de la rue du Moulin et évacuation du quartier des Saoulous
CRUE 2000		136.33	4.38		
CRUE 1952		136.53	4.57		
		136.91	4.95		Début de submersion de la digue actuelle / Arrêt usine traitement des eaux
CRUE centennale	5000	137.55	5.60		
P.H.E.C. Crue de 1875	7500	139.55	7.60		

N.G.F. : Nivellement Général de France
P.H.E.C. : Plus Hautes Eaux Connues


Source : PCS Blagnac (31)

L'échelle du plan d'intervention graduée de Sommières (30)



Source : predictservices

L'alerte doit être simple, graduée et faire appel à des repères visuels et connus de la population

 <p>Marsillargues juillet 2003</p> <p>PLAN ALERTE INONDATION À L'INTENTION DE LA POPULATION</p> <p><i>Ce dépliant a pour but de vous informer de la marche à suivre en cas de risque d'inondation. Comme vous pourrez le constater, quatre phases ont été retenues et nous vous invitons à bien prendre connaissance des différentes actions qui seront, le cas échéant, conduites durant ces quatre périodes.</i></p> <p>Une crue du Vidourle est annoncée : Phase "UN"</p> <p>Vous serez systématiquement informés :</p> <p>1 - Par des messages diffusés en ville et dans les quartiers par des véhicules équipés de haut-parleurs. Ce message sera le suivant :</p> <p>"Avis à la population. Le Vidourle est en crue".</p> <p>2 - Les résidents extérieurs (mas et villas isolés) seront contactés individuellement par téléphone.</p> <p>Dans cette phase de pré-alerte, il n'est pas nécessaire de prendre des précautions particulières... mais il est suggéré d'y penser.</p>	<p>La crue s'annonce sérieuse : Phase "DEUX"</p> <p>1 - Le message par haut-parleurs devient plus précis :</p> <p>"Avis à la population. La crue du Vidourle s'annonce sérieuse. Prenez vos dispositions".</p> <p>2 - Les Directions des écoles et de la crèche sont prévenues.</p> <p>3 - Les résidents extérieurs sont informés téléphoniquement.</p> <p>4 - Sonnerie du tocsin.</p> <p>A ce stade, la Mairie sera ouverte, quelle que soit l'heure, et quatre personnes seront chargées de vous renseigner soit directement, soit en téléphonant.</p> <p>Ne vous promenez pas, ni sur les berges, ni sur les ponts.</p> <p>Le dispositif communal de mise en sécurité de la ville est enclenché :</p> <p>Elus, Pompiers, Police Municipale, Services techniques, Gendarmerie, DDE, Préfecture sont en alerte.</p> <p>N°Vert 08000 34 590</p>	<p>Risque de rupture de berge : Phase "TROIS"</p> <p>Le Vidourle a atteint sa cote maximale.</p> <p>1 - Le tocsin continue de sonner.</p> <p>2 - Les véhicules équipés de haut-parleurs sillonnent Marsillargues, le message devient plus précis :</p> <p>"Avis à la population. La crue est préoccupante. Il y a risque de rupture de berge. Prenez toutes dispositions nécessaires".</p> <p>Mettez à l'abri vos familles (étages chez vous ou chez vos voisins).</p> <p>Pensez à vos documents administratifs (polices d'assurance, état-civil, factures, documents fiscaux...).</p> <p>Prenez toutes les dispositions nécessaires à la sauvegarde de vos biens.</p> <p>Contacts sont pris avec les résidents hors agglomération pour les tenir au courant de l'évolution de la crue.</p>
--	--	--

Plaquette d'information de la population en cas de crue à Marsillargues (34) en 2006

Les berges ont cédé ! Phase "QUATRE" : l'eau envahit la ville

La sirène est activée de façon continue.

Précautions minima à prendre :

- Rester à l'abri. Ne pas sortir dans les rues inondées.
- Fermer portes et fenêtres.
- Couper gaz, électricité et débrancher les antennes.
- Faire une réserve d'eau (seaux, baignoires...)
- Penser aux denrées alimentaires de première nécessité.
- Mettre tous vos papiers personnels administratifs en lieu sûr.
- Dans l'éventualité d'une évacuation, prévoir des vêtements chauds, sacs de couchage, etc.
- Si possible, mettre à l'abri les produits polluants et dangereux.

RESTEZ TRÈS VIGILANTS

L'EAU A ENVAHI LA VILLE

N'allez pas chercher les enfants à l'école : ils y sont en sécurité.

Ne circulez pas en voiture : L'eau a une force insoupçonnée.

Ne vous promenez pas, ni sur les berges, ni sur les ponts.

Évitez de marcher dans les rues inondées (perte de repères visuels).

Risques d'accidents (bouches d'égoûts soulevées, piscines submergées).

POMPIERS	112
MAIRIE	04.67.83.52.10
POLICE MUNICIPALE	04.67.83.52.20
SERVICES TECHNIQUES	04.67.83.55.80
MÉDECINS	
DR COLLET	04.67.83.03.18
DR CYR	04.67.71.61.45
DR DEVEZE	04.67.71.60.76
DR LENGLET	04.67.71.66.97
PHARMACIES	
CENTRALE	04.67.71.61.52
MODERNE	04.67.83.75.32
SAGE-FEMME	
Sylvie GLEZER	04.67.83.00.06

SOYEZ PRÉVOYANTS Faites quelques provisions de première nécessité :

A titre d'exemple, et sans que ces conseils soient limitatifs :

Eau en bouteille - Lait - Biscuits et biscottes - Chocolat - Petits pots pour bébés - Biberons - Couches - Essuie-tout - Vos médicaments usuels et ordonnances - Téléphones portables - Carnet d'adresses - Vêtements de rechange - Savon - Nécessaire de toilette - Parpaings - Sacs poubelle étanches, etc.
Ayez toujours chez vous : Lampes de poche et piles - Bougies - Allumettes et un petit poste radio à piles (France Bleu Hérault 101.1)

Gérer l' "après-inondation"

Dès que possible, commencer à restaurer votre lieu d'habitation s'il a été endommagé...

- Déclarations aux assurances
- Conserver tout ce qui a été endommagé, photos à l'appui.
- Bien aérer les locaux inondés et les désinfecter.
- Ne rétablir l'électricité que dans des lieux bien secs !
- Chauffer dès que possible.

**L'alerte et les consignes de sécurité sont inefficaces
si elles ne sont pas précédées
d'une **information préalable de la population****

Objectif du **DICRIM** = document d'information communal sur les risques majeurs
+ campagnes d'information

La loi 2003 impose un certain nombre d'obligations quant à l'information
des populations vis-à-vis des risques auxquels elle est exposée
- **information IAL**
- réunion d'information annuelle

+ action des collectivités territoriales
en matière d'éducation des scolaires aux risques
+ expositions...

4. Recensement des moyens disponibles

- ✓ Inventaire des moyens communaux

Quels sont les moyens dont dispose la commune pour faire face à chaque risque ? Le décret de 2005 (art. 3) précise que « *le plan communal de sauvegarde est adapté aux moyens dont la commune dispose* »

Il ne s'agit pas de sur-dimensionner le dispositif

Ne pas oublier les **moyens en personnel** et ne pas oublier que les personnels et les élus peuvent être des sinistrés (cf Lézignan-Corbières en 1999) → assurer des relais si crise longue et prévoir la vacance du maire (bloqué à l'étranger ...)

- ✓ Inventaire des moyens privés : moyens de dégagement, eau nourriture...
- ✓ Recours à des moyens extérieurs : pour l'hébergement...

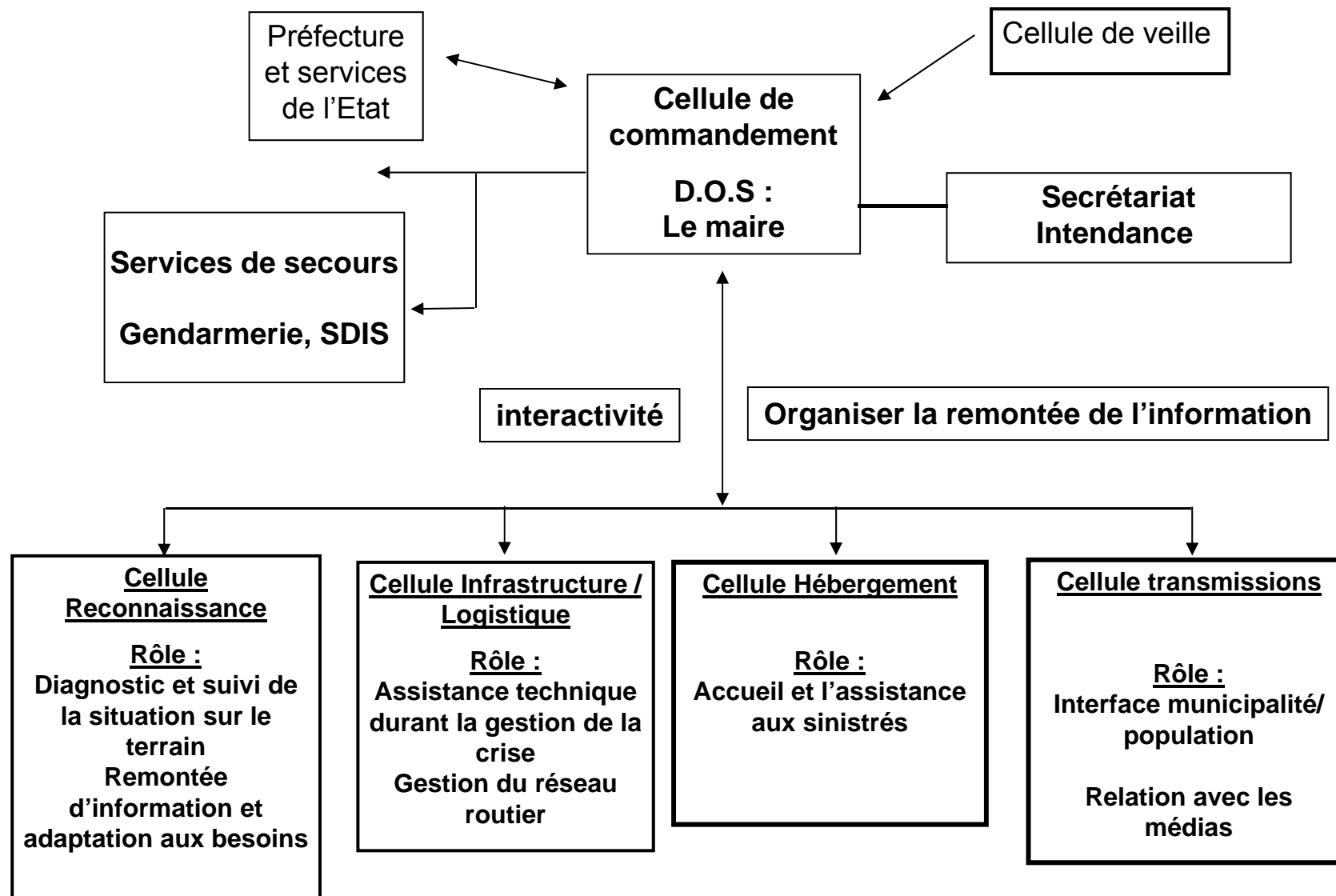
Se répandent des PCA **plan de continuité d'activité** pour les crises longues

La réserve communale de sécurité civile

- La réserve communale de sécurité civile est constituée de citoyens volontaires et bénévoles pouvant être mobilisés en appui des pouvoirs publics afin de prévenir et gérer les risques majeurs présents sur le territoire de la commune.
- Créée par la loi n° 2004-811 de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 (cf articles L. 1424-8-1 à L. 1424-8-8 du Code général des collectivités territoriales ainsi que des articles L. 3142-108 à L. 3142-111 du Code du travail).
 - + circulaire du Ministère de l'Intérieur du 12 août 2005
- Article L. 1424-8-1 du Code général des collectivités territoriales : *“Les réserves communales de sécurité civile ont pour objet d'appuyer les services concourant à la sécurité civile en cas d'événements excédant leurs moyens habituels ou dans des situations particulières. À cet effet, elles participent au soutien et à l'assistance des populations, à l'appui logistique et au rétablissement des activités. Elles peuvent également contribuer à la préparation de la population face aux risques. (...)”*

Voir document du CEPRI en annexe

5- Le dispositif de gestion de crise et plan d'intervention



Le nombre et le rôle des cellules n'est pas réglementaire

Responsabilité : secours ≠ sauvegarde

Dans le cadre des opérations de sécurité civile, deux responsabilités sont réglementairement définies et immuables :

- la Direction des Opérations de Secours (DOS)*
- le Commandement des Opérations de Secours (COS)*

La fonction de DOS ne peut être assurée que par le maire ou le préfet et celle de COS par un officier d'un service de secours.

Il n'existe donc pas de disposition légale au sein de l'organisation communale pour assurer une responsabilité opérationnelle équivalente à celle de COS pour les services de secours.

La constitution des cellules d'intervention est fondamentale :

- Constituée très tôt
 - implication en tant que groupe de travail dans l'élaboration du PCS
- Fonctionner sur un binôme Elu/ personnel des services
- Prévoir suppléant et liste de ressources humaines mobilisables
 - Ne pas laisser une tâche ne dépendre que d'une personne
 - Bien définir les responsabilités
- bien organiser le retour d'information terrain et la quadrillage des quartiers (relais)

Organiser la communication en mode dégradé : coupure téléphone et électricité
Rang croissant de la dégradation : coupure téléphone fixe puis coupure voix mobile puis SMS puis radio puis talkie walkie (batteries).

- ne pas oublier que les personnels et les élus peuvent également être sinistrés
- Prévoir des relèves en cas de crise longue (> 48 h)

2000 heures ouvrables dans l'année ≠ 6800 heures non ouvrables (nuit, WE, vacances)
Un sinistre a trois chances sur 4 de se produire hors des heures ouvrables

Chaque cellule est dotée d'une « valise »

Se reposer
sur un seul dispositif
est source
de vulnérabilité



(Photo: F. Vinet)

Les « kits » PCS dans la commune de Tarascon

Choix des locaux notamment celle de la cellule de commandement :
lieu sécurisé, accessible et connu

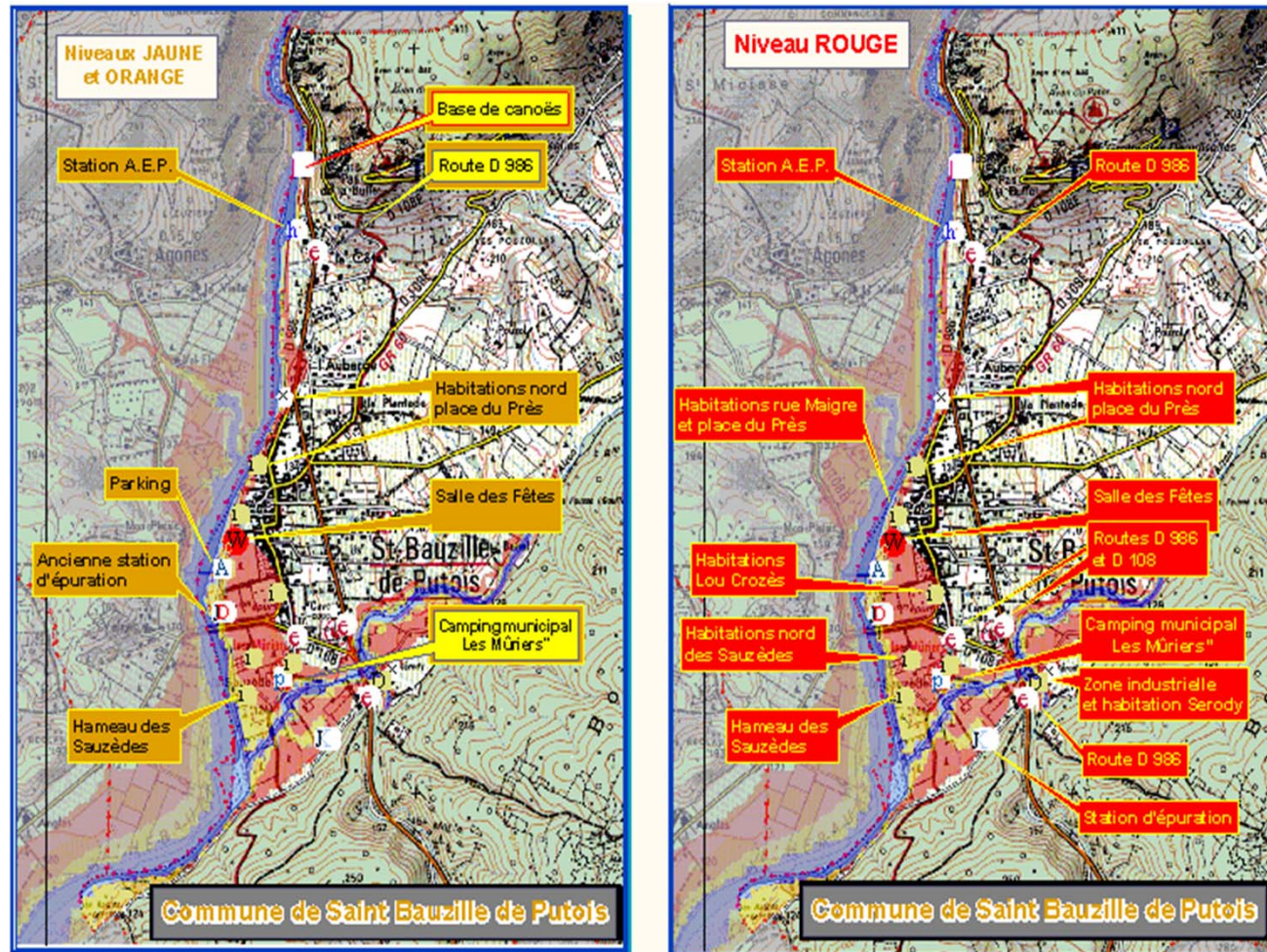
Tout prévoir en double !

Plans B pour les locaux, les moyens de communication internes et externe

Les moyens d'alerte

La cartographie d'intervention → « carte actions »

Les niveaux d'intervention sont cartographiés en fonction des scénarios d'aléa, des enjeux à protéger
→ Chaque niveau est associé à des actions sur le terrain



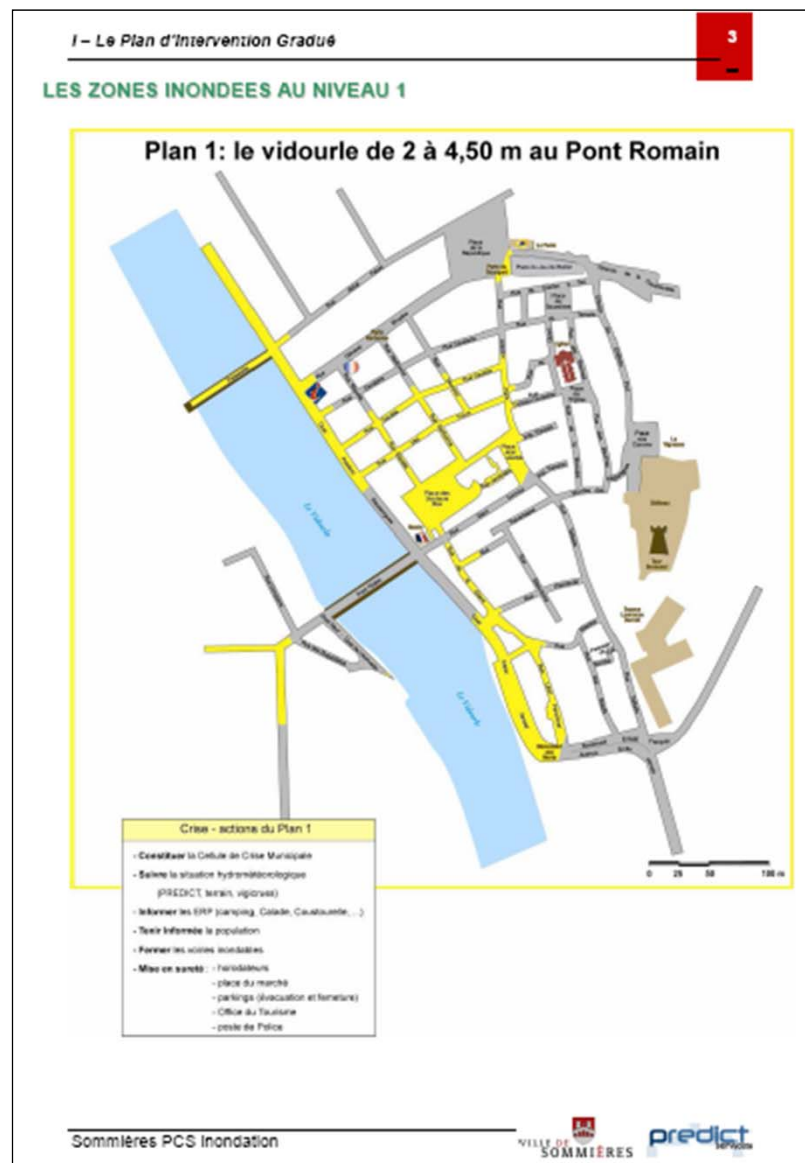
Plan de réponse graduée à Saint-Bauzille-de-Putois (vallée de l'Hérault)

La cartographie d'intervention → « carte actions »

Résistante (carte plastifiée), Cartes A0
en salle de gestion de crise

Système d'information géographique
SIG_sommaire qui permet de sortir des
cartes rapidement :

- cercle de 500 à 1000 m autour d'une installation dangereuse
- estimation rapide des personnes à évacuer et affichage rapide des espaces refuges voire des trajets d'évacuation



Actions associées aux niveaux de risque (St-Bauzille-de-Putois, 34)

Niveau Jaune > 2.80 m à Ganges	Niveau Orange > 4.50 m à Ganges	Niveau Rouge > 6.00 m à Ganges
<p>Prévenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Base de Canoës (tél.) <input type="checkbox"/> Camping municipal (tél.) <input type="checkbox"/> Salle des fêtes Tél <input type="checkbox"/> Hameau des Sauzèdes tél <p>Actions conseillées :</p> <p><i>Actions à poursuivre pendant toute l'alerte</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Surveiller le niveau de l'Hérault au nord <input type="checkbox"/> Surveiller la montée de l'Alzon 	<p>Prévenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Salle de Fêtes <input type="checkbox"/> Camping municipal <input type="checkbox"/> Hameau des Sauzèdes <input type="checkbox"/> Habitants nord Place du Près <input type="checkbox"/> Place du Près et rue Maigre <input type="checkbox"/> Services municipaux <p>Vulnérabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Évacuer base de canoës, 4 <input type="checkbox"/> Évacuer hameau Sud des Sauzèdes, 3 <input type="checkbox"/> Évacuer rue Maigre, 3 <input type="checkbox"/> Barrer les routes (D 986 au nord), 3 <input type="checkbox"/> Évacuer parking bord de l'Hérault, 2 <input type="checkbox"/> Stopper pompes AEP, 1 <input type="checkbox"/> Neutraliser l'ancienne STEP. 1 	<p>Prévenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Riverains « Lou Crozès » <input type="checkbox"/> Hameau nord des Sauzèdes <p>Si menaces de l'Alzon :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Zone industrielle sud <input type="checkbox"/> Hameau de Sérody <p>Vulnérabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Évacuer Salle des fêtes, 4 <input type="checkbox"/> Évacuer Camping municipal, 4 <input type="checkbox"/> Évacuer les habitants Place du Près, et nord Place du Près. 3 <input type="checkbox"/> Barrer route D108, 2 <input type="checkbox"/> Évacuer habitants « Lou Crozès », 2 <input type="checkbox"/> Arrêter station d'épuration 1 <p>Si menaces de l'Alzon :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Barrer route D986 (au sud), 2 <input type="checkbox"/> Évacuer ZI sud, 2 <input type="checkbox"/> Évacuer hameau de Sérody. 2

Exemples d'actions à mener dans le cadre du déploiement du PCS

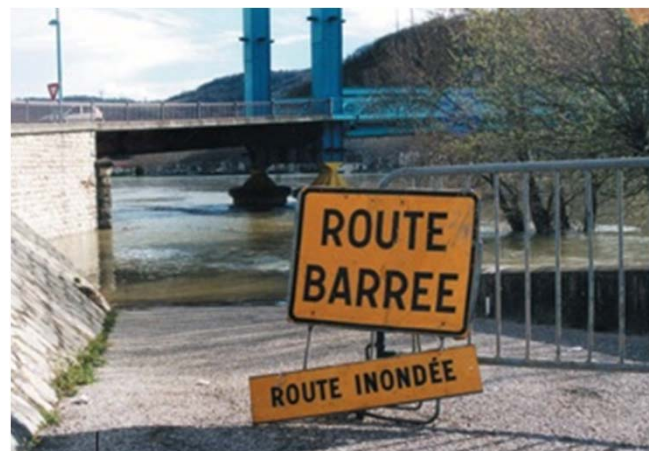


Crue du Rhône - Avignon - mise en place d'un batardeau
décembre 2003

*Photos extraites du
guide PCS du ministère de l'intérieur
(voir annexe)*



Coulée de boue - Merlas - phase post-urgence :
rétablissement des voies de communication - juin 2002



Crue du Rhône - Sablons - phase d'urgence :
mise en place d'un périmètre de sécurité - décembre 2003

Les annuaires :

- personnes exposées (personnes vulnérables, entreprises, interlocuteurs extérieurs...)
- ressources humaines et matérielles dans la commune et à l'extérieur
- les sources d'information
- les ressources matérielles de gestion de crise

6- gestion post-crise et retour à la normale

les tâches de la post-crise	première urgence	deuxième urgence
répondre aux besoins matériels de la population :	alimentation, eau potable, chauffage, relogement	vêtement, mobilier
soutenir les populations	assistance médicale (hypothermies...) soutien psychologique	aide juridique pour la constitution des dossiers d'assurance
rétablir les fonctions vitales de la société	communications routières, téléphoniques, rétablir électricité	rétablir les voies ferrées, les réseaux d'assainissement
aider à la reprise de la vie économique et sociale	reloger des commerces vitaux, rétablir les services administratifs.	rétablir transports scolaires et écoles,
organiser la solidarité	loger, nourrir et équiper les secouristes	collecter et répartir les aides dans la population
assurer l'ordre	surveiller les habitations et les commerces inoccupés	
assurer hygiène et propreté	nettoyer les rues et évacuer les déchets	

F. Vinet, 2003

Le maire doit constituer le cas échéant un dossier de demande d'arrêté de cat nat

7- La vie du PCS hors crise

Information préventive :

- Organisation de réunions publiques (au moins une tous les deux ans)
→ choix pertinent de la date

- Réalisation d'une plaquette d'information préventive à destination de la population



Réunion publique à Sommières (30)

Faire vivre le dispositif et mettre à jour le document:

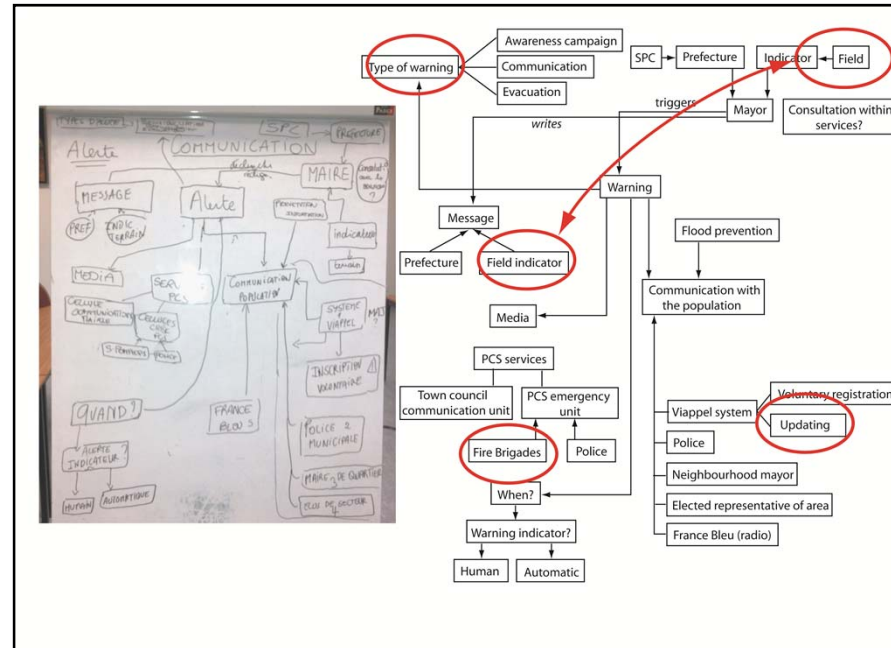
- Chaque crise doit être suivie d'un **retour d'expérience (Rex)** visant à recenser les dysfonctionnements et améliorer le dispositif
- Gestes de gestion de crise : la population les connaît-elle?
La population les pratique-t-elle ? Pb de la mémoire
En période de crise, on agit par réflexe → apprentissage
- Nécessité de l'appropriation, de la mise à jour et des exercices d'entraînement
Formation du personnel communal
Polyvalence des personnes et communication

Les exercices :

- A qui sont-ils destinés ? Population ou élus et services ?
- A quel rythme ?
- Pour quels risques ?

Objectifs des exercices :

- Tester le PCS en cours d'élaboration ou après son approbation.
- tester des scénarios de crise
- Mobiliser les équipes et la population : les équipes doivent se connaître connaître les interlocuteurs extérieurs



(Photo: F. Vinet)

Un exercice de reconstitution de l'alerte (Piolenc, 84)

La marche à suivre pour les exercices

1- Définir les **objectifs et le champ de l'exercice** :

- Interne à la municipalité ou impliquant la population...
- Exercice partiel ou global
- Type de risque concerné
- Date à choisir avec soin...

2- Etablir un **scénario**

3- Organiser l'**animation** (un animateur si possible extérieur à la commune avec une équipe)

Organiser l'**observation** avec équipe chargé de faire le compte rendu

4- Compte rendu en dégagant les points forts et les points faibles → modifier le PCS en conséquence

Toujours valoriser les points forts . Ne pas faire de bilan uniquement négatif

Conclusion : Les conditions de succès d'un PCS

- une opportunité et un devoir plus qu'une contrainte
- source de dialogue entre élus, populations, services mun. et interlocuteurs ext. :
→ ressouder les équipes (binôme personnel/élus)
- communication avec les acteurs extérieurs : préfecture, SDIS :
impliqués et destinataires du document final
- Polyvalence des personnes : entre les équipes, faire tourner les personnes
- Polyvalence thématique : ne pas rester
dans UN seul scénario de risque surtout récent
- Mise à jour des documents et des annuaires + exercices :
- au-delà des dispositifs : faire preuve de bon sens, de souplesse.
connaître les règles, les hommes, les procédures, le terrain.

Mettre la catastrophe dans le champ du possible

Références

Direction de la Défense et de la Sécurité Civile , Plan communal de Sauvegarde – Mémento, Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, NAVIS, Novembre 2005, 40 pages.

Giannocaro F. , Gilles P. (2006) – Avez-vous pensé à l'impensable ? – La lettre du cadre territorial n° 320, juillet 2006, pp 18-21

Hissel. F, Morel. G. (2009) OSIRIS-INONDATION : Un outil d'aide à la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde et de gestion de crise inondation, colloque SHF « risque inondation en Ile de France», Paris, 24-25 mars 2010.

IRMA (2008) "Guide d'évaluation de la démarche plan communal de Sauvegarde" "Grille d'audit" et spécifications techniques. 22 pages.

IRMA 2005. Guide pratique d'élaboration du Plan communal de sauvegarde. 202 pages.

MEDD, 2005, Règlement de surveillance, de prévision et de transmission et d'information sur les crues, SPC Grand Delta Nîmes, 75 p.

MEEDDM et MIOMCT (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire - Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales), Le maire face aux risques naturels et technologiques, 2006, 6 pages.

Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, direction de la défense et de la sécurité civile – Plan communal de sauvegarde, guide pratique d'élaboration, 202p

Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, direction de la défense et de la sécurité civile – Plan communal de sauvegarde, « s'entraîner pour être prêt » : les exercices - octobre 2008, 89p

Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, direction de la défense et de la sécurité civile – Plan communal de sauvegarde, « s'organiser pour être prêt » : la démarche - octobre 2008, 42p

Philip E. (2004) - Les difficultés récurrentes dans l'élaboration Des Plans Communaux de Sauvegarde – Irma, Risques-Infos n° 15

Vinet F. (2010) *Le risque inondation. Diagnostic et gestion*. Editions Lavoisier Tec & Doc. 328 p.

Sites internet utiles

http://www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr/securite/Securite_civile/plan_communal_sauvegarde/plan_communal_sauvegarde.shtm

<http://www.predictservices.com/>

<http://www.irma-grenoble.com/>

<http://www.maire-info.com/>

<http://www.preventique.org/>